

## Burundi : jusqu'À 23 ans de prison requis contre des responsables d'association

RFI, 06-01-2018 Vendredi 5 janvier 2017 À Muramvya, dans le centre du Burundi, le parquet a requis 23 ans de prison contre le responsable provincial d'une association de lutte pour la bonne gouvernance, Parole et actions pour le rŒveil des consciences et de l'Œvolution des mentalitŒs (Parcem), et 20 ans contre deux de ses collaborateurs communaux pour atteinte À la sŒretŒ de l'Etat. [Photo : Faustin Ndikumana, prŒsident de Parcem]

Les trois hommes - Emmanuel Nshimirimana, AimŒ Constant Gatore et Marius Nizigiyimana - ont ŒtŒ arrŒtŒs en juin 2016 puis ŒcrouŒs À la maison d'arrŒt de cette province du centre du pays pour Œtre atteints de la sŒretŒ intŒrieure de l'Etat. Selon le prŒsident de l'association Parcem, Faustin Ndikumana, ils ont ŒtŒ arrŒtŒs alors qu'ils prŒparaient un atelier, une rŒunion connue des autoritŒs, Œ cause d'un document de travail. M. Ndikumana explique À RFI ce qu'on leur reproche exactement. Faustin Ndikumana, prŒsident de l'association Parole et actions pour le rŒveil des consciences et l'Œvolution des mentalitŒs : « C'Œtait un document de travail interne (...) oŒ il insistait sur l'invitation des membres des partis politiques d'opposition, pour les faire rencontrer les membres du parti au pouvoir »

À

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});